



Madame la Rectrice,
Madame la DRH,
Du rectorat de Normandie

Rouen, le 4 septembre 2024

Madame la Rectrice,
Madame la DRH,

La période des affectations des personnels est de nouveau une période délicate pour bon nombre de personnels. Plusieurs décisions actées en CSA et en FS SCCT A ne sont pas ou partiellement appliqués dans l'académie, au détriment des collègues concernés et in fine du bon fonctionnement du service public d'éducation.

Contrairement à ce qui a pu être dit à des collègues, l'affectation d'un TZR hors de sa zone de remplacement ne peut se faire qu'avec son accord. Ainsi, il n'est pas admissible que des collègues TZR soient affectés ou placés en complément de service hors de leur zone sans avoir été préalablement contactés ;

De même, nous avons insisté à plusieurs reprises en FS SSCT A, sur le temps partiel de droit qui devait permettre une véritable amélioration de la situation de la personne en réduisant son nombre de demi-journées de travail et en permettant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Il n'est pas possible que des collègues en temps partiel de droit se retrouvent sur trois établissements ou travaillent toutes les demi-journées de la semaine. C'est à la fois contraire à l'esprit du temps partiel de droit et aux engagements pris par l'Académie de Normandie. Evidemment, ce sont essentiellement des femmes qui sont, une nouvelle fois, pénalisées.

Par ailleurs, plusieurs TZR sans affectation à la rentrée nous signalent qu'ils ont eu la mauvaise surprise de voir des collègues contractuels recrutés et affectés sur le poste qu'ils occupaient l'an dernier. Cela ne semble pas conforme aux réponses que nous avons obtenues relativement aux affectations des TZR et des contractuels.

Nous vous rappelons enfin l'avis posé par la FSU demandant la limitation du temps de route des personnels sur plusieurs établissements. Le risque routier est important, la fatigabilité des agentes et des agents doit être prise en compte, sans parler de l'impact écologique à l'heure où le Ministère fait campagne sur la labellisation Développement Durable.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Rectrice, Madame la DRH, de revoir toutes les affectations problématiques et de faire respecter les décisions prises dans les instances afin que les conditions de travail des personnels soient décentes et permettent le bon fonctionnement du service public.

Sachant l'intérêt que vous portez au respect du droit, à la santé des agentes et des agents dont vous avez la charge et aux conditions de travail des personnels de l'Académie de Normandie, nous vous adressons, Madame la Rectrice, Madame la DRH, nos salutations respectueuses.

Claire-Marie Feret,
Secrétaire académique du SNES-FSU

Arnaud Sampic,
Membre de la FS SSCT Académique.